

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0462**

commune (s) : Corbas

objet : Libération de la parcelle de terrain située rue des Taillis et exploitée par M. Gilbert Nesme - Convention d'indemnisation agricole

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

**Bureau du 1 décembre 2008****Décision n° B-2008-0462**

commune (s) : Corbas

objet : **Libération de la parcelle de terrain située rue des Taillis et exploitée par M. Gilbert Nesme - Convention d'indemnisation agricole**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.6.

Dans le cadre de l'élargissement de la rue des Taillis à Corbas, la Communauté urbaine a acquis par acte en date du 18 février 2008 une bande de terrain de 1 309 mètres carrés issue de la parcelle cadastrée sous le numéro 1 de la section BA et appartenant aux consorts Durand.

Cette parcelle de terrain est actuellement occupée par monsieur Gilbert Nesme, exploitant agricole.

Aux termes de la convention d'indemnisation agricole qui est soumise au Bureau, monsieur Gilbert Nesme a accepté de libérer le terrain en cause moyennant les versements d'une indemnité d'éviction de location de 645 € et d'une indemnité pour perte de culture de 288 € ;

Vu ladite convention d'indemnisation ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la convention qui lui est soumise concernant la libération de la parcelle de terrain située rue des Taillis à Corbas et exploitée par monsieur Gilbert Nesme.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1067 individualisée le 21 janvier 2008 pour un montant de 1 400 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 - à hauteur de 933 € pour l'éviction.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.**